



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DES INFRASTRUCTURES  
Administration des ponts et chaussées



# Inauguration de la traversée de SANDWEILER (N2)

21 mai 2012



## DOSSIER DE PRESSE

## **1) Historique / Etat des lieux avant les travaux de réaménagement:**

En date du 8 juin 2004, les habitants de Sandweiler fêtaient l'ouverture officielle du Contournement de Sandweiler. Cette nouvelle route permet depuis lors de délester la localité du trafic de transit de 13.000 véhicules par jour dans l'intérêt évident de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Après l'ouverture du contournement, le gabarit de la route nationale à l'intérieur de Sandweiler ne répondait plus aux nouvelles exigences. Il s'agissait de transformer cette artère principale pour le trafic en une artère principale pour les habitants en leur garantissant un espace public attrayant et sûr.

Les études de variantes ont débuté en 2004. La route N2 présentait une largeur de chaussée variant entre 8,25 et 12,50 mètres avec des trottoirs étroits des deux côtés. Le tracé se limitait en principe à une suite de deux longues lignes droites de plus de 500 mètres linéaires, ce qui incitait certains usagers de la route à ne pas respecter la limitation de vitesse de 50 km/h en agglomération.



Sur le plan architectural, la chaussée n'était pas attrayante et présentait un caractère fort séparatif entre la partie sud et la partie nord de la localité.

Une étude de trafic réalisée en octobre 2005 suite à l'ouverture du Contournement de Sandweiler a montré que le trafic dans la traversée a diminué sensiblement de 8.000 véhicules/24h.

Le collège échevinal de Sandweiler, constitué par le bourgmestre John Breuskin et ses échevins Simone Massard-Stitz et Paul Ruppert, avait prévu des travaux importants, comme par exemple la construction d'une place au centre de Sandweiler, le renouvellement de la canalisation pour eaux usées, le remplacement du réseau d'eau potable avec réfection des raccords particuliers ainsi que le remplacement ou l'extension d'autres réseaux.

## **2) Objectifs :**

Les objectifs du réaménagement de la route N2 sont les suivants :

- Réduction du gabarit de la route nationale à l'intérieur de l'agglomération de Sandweiler.
- Aménagement d'une place centrale attrayante servant de lieu de rencontre pour jeunes et moins jeunes.
- Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur l'emprise du trottoir afin de favoriser la mobilité douce à l'intérieur de Sandweiler.
- Restitution d'une importante partie de l'espace occupé par la chaussée aux riverains, cyclistes et piétons.
- Adaptation du tracé et de la géométrie des carrefours aux nouvelles exigences suite à l'ouverture du Contournement de Sandweiler.
- Renouvellement et renforcement des réseaux (canalisation, eau potable, courant électrique, poste, antenne collective...) et installation d'un éclairage de style.
- Réorganisation de l'espace nécessaire pour le stationnement des voitures.

## **3) Description du projet :**

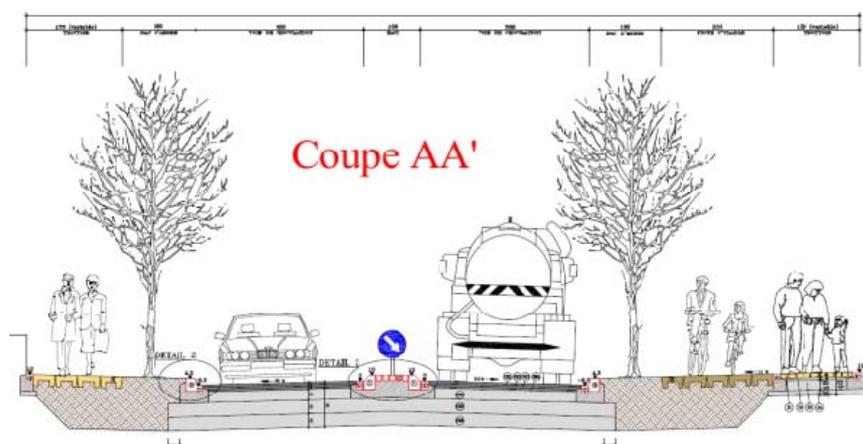
### **De la chaussée :**

Il a été décidé de réduire la largeur de la chaussée carrossable à 6,00 mètres afin de créer par ainsi l'espace nécessaire pour les piétons, les cyclistes et le stationnement des voitures.

Pour briser les longues lignes droites, l'axe de la chaussée a été décalé dans le but de freiner la vitesse des usagers de la route.

La N2/E27 a été réaménagée entre le carrefour formé par la N2/E27, le CR185 « Rue Belle Vue » et la « Rue Hiel » jusqu'à l'entrée en agglomération en venant de Moutfort / Oetrange.

Afin de visualiser l'entrée en agglomération, la construction d'îlots séparateurs ainsi que la plantation d'arbres à haute tige sont réalisées.



### **De la piste cyclable et des trottoirs :**

Les responsables communaux ont souhaité l'aménagement d'une piste cyclable locale. La piste ne va pas faire partie d'un réseau cyclable étendu mais sert à drainer les cyclistes des quatre coins de Sandweiler (habitat) aux lieux d'attractivité comme par exemple les établissements scolaires, la salle polyvalente, la nouvelle place principale, l'église, les commerces et la mairie.

Comme la piste doit être attrayante pour enfants et adultes qui désirent se rendre à bicyclette à l'école ou aux commerces, elle doit offrir confort et sécurité.

Une voie cyclable sur l'assiette de la chaussée ne saurait répondre à ces critères. L'aménagement de deux couloirs d'une largeur de 1,50 mètres de chaque côté de la chaussée aurait été contraire à l'idée de rétrécir la chaussée à une largeur uniforme de 6,00 mètres. En plus, il n'y aurait pas eu de protection matérielle des cyclistes vis-à-vis du trafic automobile.

Les cyclistes sont mieux protégés sur une piste cyclable aménagée en dehors de la chaussée que sur une voie cyclable. Les espaces supplémentaires obtenus en rétrécissant la chaussée à 6,00 mètres vont mener à des trottoirs d'une largeur confortable permettant la cohabitation entre cyclistes et piétons.

La variante retenue est celle d'une piste cyclable longeant une chaussée. La circulation sur cette piste cyclable est bidirectionnelle. De la « Rue Hiel » jusqu'à la place centrale, la piste cyclable se trouve du côté des numéros de maison paires vu la présence de la mairie et des commerces de ce côté de la rue. De la place centrale jusqu'à la « Rue d'Oetrange », la piste cyclable se trouve du côté des numéros de maison impaires en vue de drainer les habitants des lotissements de Sandweiler vers la place. A l'endroit de la place centrale la piste cyclable prend fin. Il en est de même pour le trottoir. Les cyclistes et les piétons peuvent librement se déplacer sur cette place à l'exception de la partie de la place réservée au trafic automobile.

L'avis de la commission de la circulation de l'Etat propose pour ce genre d'aménagement une largeur de 2,00 mètres dans le cas d'une circulation bidirectionnelle. Les normes allemandes parlent également d'une largeur de 2,00 mètres.

Un aménagement unidirectionnel sur les deux côtés du trottoir et tout le long de la chaussée n'est pas possible à cause d'un manque d'espace disponible.

Les points de commencement de la piste cyclable sont séparés du reste de la chaussée par un marquage au sol sous forme de voie suggestive.

### **Du stationnement:**

Suivant le relevé d'un bureau d'études établi en 2003, 167 voitures peuvent être stationnées sur des surfaces du domaine public dans le voisinage immédiat de la N2. Ces emplacements se trouvent majoritairement autour des lieux d'attractivité comme les établissements scolaires, la mairie, la salle polyvalente, l'église et les commerces.

Le projet de réaménagement a maintenu dans la mesure du possible les emplacements aux mêmes endroits. Après le réaménagement 216 voitures peuvent être stationnées sur des surfaces du domaine public dans le voisinage immédiat de la N2.

### **De la place:**

Le bourgmestre John Breuskin a pris l'initiative, pendant la période législative de 2000 -2006, de réaliser le projet d'une place centrale situé devant le Centre Culturel à Sandweiler. Un bureau d'architectes a été chargé de l'élaboration des plans y relatifs.

La place a en principe un aspect uniforme. Les surfaces situées en dehors de la chaussée carrossable sont constituées de **dalles** en béton d'une épaisseur de 18 cm et présentent différentes teintes en gris. Les surfaces carrossables sont constituées de **pavés** en béton d'une épaisseur de 18 cm et présentent également différentes teintes en gris. Ces pavés sont posés sur une structure portante en béton drainant. Les détails techniques y relatifs ont été élaborés en collaboration avec des entreprises spécialisées. Des caniveaux à fente, des bornes ainsi que des éléments en béton séparent matériellement la chaussée du reste de la place.

### **Des arrêts-bus:**

Le long des arrêts-bus sont posées des bordures profilées lisses en béton pour faciliter les accès, surtout pour les personnes à mobilité réduite et les enfants. En outre, ce type de bordures ménage les pneus des véhicules.

### **De la canalisation :**

Le projet prévoyait le remplacement du réseau de la canalisation (destiné à évacuer les eaux mixtes des habitations existantes) sur toute l'emprise du projet. Des tuyaux en béton armé, dont le diamètre varie de 300 à 1200 mm, ont été posés sur une longueur totale d'environ 2700 mètres. Le projet initial a été complété par la pose de 500 m de tuyaux supplémentaires.

Les branchements des maisons ont été renouvelés depuis la canalisation principale jusqu'à la limite des terrains privés avec des tuyaux en grès vernissé de 150 mm de diamètre.

### **De la conduite d'eau :**

Les conduites d'eau potable existantes ont été remplacées sur l'ensemble du projet. Des tuyaux en fonte ductile PN 10 (destinés à assurer l'alimentation en eau potable des riverains), dont le diamètre varie de 100 mm à 250 mm, ont été posés dans les trottoirs projetés de part et d'autre de la chaussée sur une longueur totale d'environ 4.200 mètres. Le projet initial a été complété par la pose de 400 m de tuyaux supplémentaires.

Le projet prévoyait également le remplacement des branchements particuliers jusqu'à l'intérieur des maisons avec des tuyaux en polyéthylène souple renforcé.

#### **Des réseaux :**

Le projet prévoyait la réalisation de tranchées de part et d'autre de la chaussée (dans les trottoirs) pour la pose d'un nouveau réseau pour la poste (réalisée par l'entreprise des P&T) et partiellement un nouveau réseau électrique (réalisé par Creos) ainsi que le déplacement partiel de câbles et conduites existantes pour les services qui n'ont pas participé au projet tel qu'Eltrona (antenne collective) et Creos (Gaz).

#### **Des adaptations des accès particuliers :**

Le projet a prévu également les adaptations des entrées des particuliers au projet respectivement les réfections des accès avec des revêtements similaires à ceux existants.

#### **4) Caractéristiques de la traversée de Sandweiler :**

Longueur totale de la route réaménagée :	1400 m
Largeur de la route réaménagée :	6 m
Enrobés mis en œuvre :	3400 to
Bordures posées :	3700 m
Pavés en béton mis en œuvre (trottoirs):	7800 m <sup>2</sup>
Dallage de la place centrale effectué:	3000 m <sup>2</sup>
Canalisations posées :	3200 m
Conduites d'eau posées :	4200 m

**Début des travaux :** septembre 2008

#### **Montant des travaux (TTC) :**

*Etat :*

L'ensemble des travaux de construction à charge de l'**Etat** s'élève à **2.200.000,00 EUR.**

*Commune :*

L'ensemble des travaux à charge de la **commune de Sandweiler** s'élève à **10.000.000,00 EUR** et peut être ventilé comme suit :

- Trottoirs, piste cyclable, bandes de stationnement: 600.000,00 EUR
- Place, pavillon de rencontre, nouveau parking: 2.700.000,00 EUR
- Réseaux divers, adaptations aux maisons: 5.450.000,00 EUR
- Travaux supplémentaires: 1.250.000,00 EUR  
Réseaux rue de Remich, rue d'Oetrange, rue Lenz...

Les travaux de réaménagement de la traversée de Sandweiler sont achevés. Quelques travaux supplémentaires pour le compte de la commune sont encore en cours de réalisation.

### **Intervenants :**

*Maîtres d'ouvrage :*

- Ministère du Développement durable et des Infrastructures
- Administration communale de Sandweiler

*Maîtres d'œuvre :*

- Administration des ponts et chaussées  
Division de la voirie de Luxembourg (DVL)
- Administration communale de Sandweiler

*Bureaux d'études :*

- **Voirie :**  
Administration des ponts et chaussées  
Division de la voirie de Luxembourg (DVL)
- **Réseaux :**  
BEST - ingénieurs-conseils
- **Place :**  
hsa - heisbourg strotz architectes  
ARCOOP - bureau de coordination et de planification  
BEST - ingénieurs-conseils

*Entreprise de travaux :*

- CDCL – compagnie de construction luxembourgeoise